



Le représentant de l’Eglise catholique au sein du Conseil électoral provisoire (CEP), Ricardo Augustin, a, dans une lettre adressée au président Michel Martelly, annoncé sa démission de l’institution électorale.

Dr. Ricardo Augustin n'a pas donné les motifs de sa démission dans sa correspondance en date du 5 janvier 2016. Il a indiqué, dans sa lettre au chef de l'Etat, que "cette décision prend effet dès réception de la présente".

Il faut rappeler que par arrêté présidentiel daté du 6 janvier, le président de la République Michel Martelly a officialisé la date du 24 janvier fixée par le CEP pour la tenue du second tour des élections présidentielles, législatives partielles.